



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le cinq avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur ELUERD Roland, Adjoint.

Délibération :

**D\_2023\_04\_19**

Date de convocation du conseil : 31 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 23

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette  
Mme CHASTEL Ita

Objet : Budget Général – Vote du Compte Administratif 2022

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Secrétaire de séance : Monsieur DEMESSEMAKERS Olivier

Sous la présidence de M ELUERD Roland, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget Général 2022 qui s'établit ainsi :

Section de FONCTIONNEMENT	
Recettes	1 921 729,50 €
Dépenses	1 617 618,34 €
Résultat	304 111,16 €
Report	327 755,50 €
Solde de clôture	631 866,66 €

Section d'INVESTISSEMENT	
Recettes	1 357 594,20 €
Dépenses	297 824,94 €
Résultat	1 059 769,26 €
Report	736 231,50 €
Solde de clôture	1 796 000,76 €

SOLDE TOUTES SECTIONS	
	2 427 867,42 €

Restes à réaliser Dépenses	406 849,07 €
Restes à réaliser Recettes	18 551,00 €

**Hors la présence de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif du Budget Général 2022.**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Emis le 05/04/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 13/04/2023



Le Doyen de l'assemblée,  
Roland ELUERD